

ARRETE N° 16

DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous, Jean-Luc SAVY, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Madame Emmanuelle VIGNERON, Conseillère Municipale de la Ville de Juvignac, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de ladite Ville, le 14 février 2015 à 15h00.

Fait à Juvignac, le 15 janvier 2015.

Le Maire



Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

publication

le

et notification

le